



Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Montanaire
Jeudi 3 octobre 2024 à 19h30
A la salle du Conseil communal à Thierrens

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du PV de la séance du 18.06.2024 à Chapelle-sur-Moudon
3. Communications du Bureau
4. Préavis N° 05/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE
5. Préavis N° 06/2024 – Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3 – Rénovation des façades et de la toiture – modification des aménagements extérieurs – Demande de crédit d'investissement complémentaire
6. Préavis N° 07/2024 – Arrêté d'imposition 2025 et 2026
7. Rapports des délégués aux diverses Associations
8. Communications de la Municipalité
9. Divers

Monsieur le Président, Frédéric Perrin, remercie les membres de l'assemblée d'avoir répondu présents et souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'à la presse et déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Pour rappel, les séances sont enregistrées et l'enregistrement sera supprimé après acceptation du PV par l'assemblée. Il précise que, de la même manière que dans le Règlement du CC, art. 1a, toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession nommée durant cette séance s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Au nom du bureau et afin de faciliter le travail des scrutateurs et de la secrétaire, Monsieur le Président rappelle les points suivants :

- Concernant les votes à main levée, chaque membre est appelé à lever la main (acceptation, avis contraire, abstention). Les scrutateurs indiquent quand l'assemblée peut baisser la main, établissent le résultat et le communiquent à haute voix.
- Concernant la prise de parole, chaque conseiller est invité à se lever et à se présenter à chaque fois que la parole lui est donnée.

L'ordre du jour de la séance a été envoyé avec la convocation. Aucune remarque n'est soulevée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Appel

Présents : 47 Conseillers

Excusés : MM. Samuel Aubert, Arthur Bovey, Marc Chablaix, Christian Crisinel, Christophe Devallonné, Marin Freymond, Charles-Nicolas Jatton, Ludovic Lin, François Mieville, Joël Pidoux, Steve Pradervand, Jean-Michel Reist, Thomas Wüthrich

Absent : -

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.



2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18.06.2024 à Chapelle-sur-Moudon

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 est donc accepté à la majorité, 2 abstentions. Monsieur le Président remercie la secrétaire, Mme Marjorie Franzini, pour sa rédaction.

3. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines rencontres avec la Municipalité et des Conseils. Il est demandé à chaque conseiller de bien vouloir réserver les différentes dates, afin de faciliter l'organisation. Il en profite pour remercier les conseillers qui ont siégé dans une commission le 19 septembre dernier.

Pour rappel, les prochaines dates des séances sont les suivantes :

Commissions – Rencontres avec la Municipalité	Séances du Conseil communal
Mercredi 27 novembre 2024	Mercredi 11 décembre 2024, 19h30 à Neyruz
Mardi 11 mars 2025	Mardi 25 mars 2025, 19h30 à Thierrens
Mardi 10 juin 2025	Lundi 23 juin 2025, 19h30 à Chapelle-s-Moudon

Monsieur le Président nomme les conseillers qui seront convoqués pour le dépouillement des votations du 24 novembre prochain. Les informations détaillées leur parviendront par mail un mois avant la date du dépouillement et la liste des scrutateurs est disponible en tout temps sur l'espace sécurisé. Il rappelle qu'en cas d'indisponibilité, il est de la responsabilité de chacun de trouver un membre du Conseil remplaçant et d'en informer le bureau. Il précise que les scrutateurs sont convoqués à tour de rôle selon l'ordre alphabétique.

Monsieur le Président informe que M. Abram Pointet a souhaité démissionner avec effet immédiat des Associations de l'ASIRE et de l'EFAJE. Une élection sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil. En cas d'intérêt pour l'un de ces postes, les conseillers peuvent s'adresser au bureau du Conseil.

De plus, M. Julien Crisinel, délégué à l'ASIRE, et M. Olivier Junod, suppléant à l'ASIRE, souhaitent échanger leur fonction. Cette modification sera également portée à l'ordre du jour de la séance du mois de décembre.

4. Préavis N° 05/2024 – Modification des statuts de l'ARASPE

La parole est donnée à Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Julien Crisinel présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 05/2024 :

Oui : 46

Non : 0

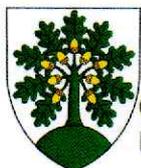
Abstention : 0

☞ Le préavis N° 05/2024 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

- ☞ **d'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec entrée en vigueur dès validation par le Conseil d'Etat.**

Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique, informe que lorsque les nouveaux statuts auront été adoptés par chaque commune membre, un délégué à l'ARASPE devra être nommé parmi les conseillers.



Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

5. Préavis N° 06/2024 – Thierrens – ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3 – Rénovation des façades et de la toiture – modification des aménagements extérieurs – Demande de crédit d'investissement complémentaire

La parole est donnée à Mme Nathalie Jatton, Municipale, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

M. Jérémy Freymond présente le rapport de la commission ad hoc et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. Sébastien Gasser présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

M. Marc-Antoine Vulliens demande si la subvention de CHF 36'000.- est portée en complément à la subvention de CHF 16'000.- prévue dans le préavis 05-2022. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que la subvention totale est de CHF 36'000.-.

M. Marc-Antoine Vulliens demande, concernant la réfection des pierres naturelles, s'il ne serait pas plus pertinent d'effectuer la totalité des travaux en une fois afin d'éviter des frais supplémentaires. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que seules les pierres vraiment abimées seront refaites et une autre partie sera changée et qu'en principe, il ne sera pas nécessaire de revenir dans quelques années avec un projet pour les refaire.

M. Marc-Antoine Vulliens constate que quelques travaux n'avaient pas été prévus à l'intérieur du bâtiment et demande si un autre préavis arrivera plus tard pour d'autres travaux intérieurs ou si la totalité a été prévue dans ce préavis et que ce sera en ordre pour les 10 prochaines années. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que si un locataire donne son congé, les appartements devront être refaits mais en principe pas pour les installations générales. En faisant le tour des locaux avec les électriciens pour les panneaux solaires, ils se sont rendu compte que les portes n'étaient pas sécurisées et qu'il était nécessaire de les mettre aux normes ECA. Ce point n'avait pas été relevé avant. Les chauffe-eaux sont encore électriques et à ce jour, il n'est plus permis de les remplacer. Toutefois, si ceux-ci venaient à devoir être changés, les coûts pourront être portés au budget et non pas dans un nouveau préavis.

M. Yannick Dizerens constate que le prix pour la pose de panneaux solaires est réduit de moitié et demande si cette diminution de prix s'explique par une mauvaise estimation de l'architecte ou par une surface de pose réduite. Mme Nathalie Jatton, Municipale, répond que la surface est identique et que la baisse de prix s'explique car lors du premier préavis, une seule offre avait été demandée et qu'entre-temps une offre moins chère a été reçue.

Le Président procède au vote du préavis N° 06/2024 :

Oui : 42
Non : 0
Abstention : 4

↳ Le préavis N° 06/2024 est approuvé à la majorité

Le Conseil décide :

- ↳ **d'accorder pour les travaux de rénovation des façades et de la toiture ainsi que la modification des aménagements extérieurs de l'ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale sis à la rue de la Porte 3 à Thierrens, un crédit d'investissement complémentaire de CHF 254'792.- ;**
- ↳ **de financer ce crédit d'investissement complémentaire pour un montant de CHF 254'792.- par la trésorerie courante ;**



- ↵ d'amortir la somme de CHF 200'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds Denezy, collègue » n° 9282.3543 ;
- ↵ d'amortir la somme de CHF 12'000.- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds fontaine, St-Cierges » n° 9282.44 ;
- ↵ d'amortir la somme de CHF 6'869.- par un prélèvement sur le fonds de réserve « Fonds sentier didactique, Thierrens » n° 9282.51 ;
- ↵ d'amortir le solde de l'investissement de CHF 35'923.- par les subventions reçues ;
- ↵ d'amortir le solde non couvert par les subventions aux mêmes conditions que celles figurant sur le préavis initial n° 5/2022, soit sur une durée de 30 ans.

Monsieur le Président remercie la Municipalité et les commissions pour leur présentation.

6. Préavis N° 07/2024 – Arrêté d'imposition 2025 et 2026

La parole est donnée à M. Valentin Dubach, Municipal, qui n'a pas d'explications à donner mais reste à disposition en cas de questions.

Mme Christine Dubrit présente le rapport de la commission de gestion et des finances et recommande à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ouverture de la discussion.

Aucune remarque et/ou question n'a été soulevée.

Le Président procède au vote du préavis N° 07/2024 :

Oui : 46

Non : 0

Abstention : 0

↵ Le préavis N° 07/2024 est approuvé à l'unanimité

Le Conseil décide :

- ↵ **d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025-2026 tel qu'il vous est présenté.**

Monsieur le Président remercie la Municipalité et la commission pour leur présentation.

7. Rapport des délégués aux diverses Associations

La parole est donnée à M. Flavian Stoll afin qu'il présente le rapport de l'ASIRE. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

M. Flavian Stoll fait ensuite un retour sur l'avancée de la commission en charge du projet de mobilité douce. Monsieur le Président le remercie pour la lecture de son rapport.

Monsieur le Président rappelle qu'avant chaque assemblée du Conseil, les délégués qui souhaitent présenter un rapport sont invités à en informer le bureau.

8. Communications de la Municipalité

Informations communiquées par M. Yves-Alain Bigler, Municipal :

PACom : la Municipalité a reçu il y a 10 jours le retour du PACom par la DGTL et il y a quelques désaccords, remarques et corrections à apporter. Une délégation de la Municipalité va rencontrer l'urbaniste mardi 8 octobre et s'en suivra une séance avec Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier et ses services afin d'essayer de résoudre quelques points ouverts sans devoir repasser par tout le processus.



Informations communiquées par Mme Nathalie Jatton, Municipale :

La nouvelle gérance fait très bien son travail, Mme Nathalie Jatton n'a plus eu besoin d'intervenir comme elle devait régulièrement le faire avant.

Le début des travaux à l'Auberge du Cheval Blanc à St-Cierges a pris du retard à cause des oppositions. La Municipalité vient de recevoir la synthèse du Canton et les travaux pourront commencer d'ici la fin de l'année.

Informations communiquées par M. Michel Rosset, Municipal :

Concernant l'AIDEV, un chantier va démarrer au mois de novembre pour effectuer une liaison entre Villars-le-Comte et Oulens afin d'alimenter ce dernier qui a des besoins d'eau depuis plusieurs années. Le budget ainsi que le préavis y relatifs ont été acceptés. Concernant la suite du projet principal de l'AIDEV, les bureaux d'ingénieurs ont terminé le projet au mois de juin et celui-ci a été envoyé aux services du Canton pour l'examen préalable. Le but étant d'arriver à la mise à l'enquête, l'année prochaine, avec un projet validé dans la totalité de l'examen préalable. Le chef de l'OFCO (Office de la consommation) demande que cet énorme projet soit sectionné afin d'avoir la possibilité de le traiter dans un délai convenable. L'AIDEV espère envoyer les mises à l'enquête ainsi que la mise en soumission l'année prochaine. Une présentation lors d'une séance du Conseil ainsi qu'un article dans le Montanaire magazine seront effectués dès que l'enquête préalable sera terminée et les résultats reçus. Dans le même temps, il y aura 22km de conduites à poser dans toute la région et une analyse pédologique à effectuer avant la mise à l'enquête. Cette analyse, maintenant obligatoire, consiste à effectuer un échantillonnage du sol à chaque kilomètre par un sondage de 1,5 m. de profondeur afin de déterminer si quelque chose pourrait gêner le projet. Ce préavis, dont le coût est de CHF 100'000.-, a été validé lors du dernier Conseil de l'AIDEV. Des contacts seront pris avec tous les agriculteurs concernés pour essayer d'intervenir, si possible, entre deux cultures.

Dans le bois de St-Cierges, sur le chemin menant du Vusery aux Bois des Brigands, des piquets orange seront disposés afin de signaler où le nouveau réservoir sera implanté.

Informations communiquées par M. Pascal Arbenz, Municipal :

Le chantier de la route de Prahins-Rue du Village à Chanéaz a débuté le 9 septembre dernier pour une durée de 2 mois.

La route menant de Peyres-Possens à Naz sera fermée du vendredi 4 octobre jusqu'au lundi 7 octobre à 7h00.

Informations communiquées par Mme Cécile Crisinel Favre, Syndique :

Chaque conseiller a reçu une invitation pour l'inauguration de la grande salle de Thierrens le 12 octobre prochain. Mme la Syndique invite celles et ceux qui ne se sont pas encore inscrits à le faire rapidement.

Le Bus santé de Unisanté sera à Thierrens, devant la grande salle, les 30 et 31 octobre prochain. Pour rappel, le bus santé circule dans tout le Canton de Vaud depuis plus de 30 ans et effectue des dépistages pour les maladies cardio-vasculaires. Le dépistage dure environ 30 minutes et comporte une série d'analyses durant 15 minutes puis 15 minutes de conseil. Les résultats sont reçus immédiatement et ce rendez-vous coûte CHF 50.-, non remboursable par l'assurance maladie. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de Montanaire.

9. Divers

Monsieur le Président remercie chaleureusement Mme Chloé Crisinel Bettex au nom de tous les membres du Conseil de Montanaire et de la Municipalité pour son investissement en tant que Présidente du Conseil durant ces deux années. Elle a accompli sa mission avec détermination, faisant preuve d'une grande capacité d'écoute et d'une préparation rigoureuse face à chaque situation.



M. Abram Pointet remercie M. Michel Rosset, Municipal, pour le complément d'information apporté par rapport à ses questions lors du dernier Conseil. Il demande s'il y a sur le territoire communal des sources qui seraient, dans le futur par rapport à ce nouveau réservoir, jugées impropres (nitrates ou autres raisons) ou pas utilisées pour ces raisons. M. Michel Rosset, Municipal, répond que ça évolue tout le temps en fonction des analyses. Les problèmes bactériologiques se traitent avec du chlore et les problèmes chimiques se traitent avec les filtrations, qui seront prévues et utilisées en fonction des besoins dans un volume du futur réservoir. La troisième « pollution » qui se découvre aujourd'hui est celle des PFAS, qui à ce jour n'est quasiment pas traitable. Les nouvelles analyses se font déjà avec ces PFAS. Aucune source ne sera mise en décharge mais au « frigo », c'est-à-dire que s'il y a des sources jugées mauvaises, elles ne seront pas utilisées mais mises de côté en attendant qu'elles s'améliorent. Les sources de bonne qualité seront privilégiées au départ pour également une question de prix d'exploitation par rapport aux traitements. M. Abram Pointet demande au cas où ces sources de mauvaise qualité ne s'amélioreraient pas avec le temps, si une réflexion pour d'autres usages était prévue. M. Michel Rosset, Municipal, répond que ce sujet a été abordé à l'AIDEV pour savoir si c'était faisable d'utiliser les vieux réservoirs pour de l'eau brute. Pour rappel, dans le projet de l'AIDEV, il était obligatoire de les démolir. Ces vieux réservoirs, présents dans chaque village, n'étaient pas utiles pour l'arrosage agricole à cause d'un volume d'eau insuffisant, mais néanmoins une possibilité donnée. Par contre, les AF (améliorations foncières) ne subventionnent plus le projet si les conduites sont utilisées pour transporter l'eau brute dans les réservoirs. Toutefois, à l'entrée de chaque village et avant le traitement sera installée une prise d'eau brute avec la possibilité d'en prendre en cas d'abondance.

M. Abram Pointet rappelle que dans le préavis du nouveau réservoir, il y avait une rubrique sur la démolition des réservoirs existants et demande s'il n'y a pas d'autres possibilités de les réutiliser plutôt que de les démolir. M. Michel Rosset, Municipal, répond que ceux-ci feront partie de la mise à l'enquête et qu'avant ça une campagne d'analyses complète du réseau sera faite et en fonction de celle-ci, il sera peut-être décidé de ne pas les démolir tout de suite. La démolition des réservoirs sera la dernière étape du projet qui durera 3 à 5 ans.

Mme Anne Leresche revient sur la manifestation de tracteur Pulling qui s'est tenue du 20 au 22 septembre dernier à Thierrens et laisse la discussion ouverte par rapport à savoir si cette manifestation sera à nouveau organisée à Thierrens et si l'assemblée et la Municipalité trouvent que c'est une bonne idée d'accueillir une telle manifestation sur le territoire communal.

Mme Anne Leresche aborde un second point concernant la séance avec 20 habitants de Montanaire qui a eu lieu le 2 mai dernier concernant le PECC (Plan Energie et Climat Communal). Lors de la dernière séance du Conseil communal, il avait été dit que des informations suivraient mais à ce jour, aucun retour n'a été fait. Selon le planning reçu lors de la séance du 2 mai, au mois de novembre, des objectifs devaient être transmis. Mme Leresche demande d'une part où en est le projet et d'autre part si la Municipalité va nommer une commission du Conseil pour travailler sur ce PECC.

Mme Nathalie Jaton, Municipale, répond que le sujet allait être abordé au Conseil de décembre. Elle apporte les informations suivantes : La Municipalité et Mme Nathalie Rizzotti du bureau Envol ont préparé un atelier faisant suite à la séance du 2 mai en reprenant les idées proposées par les habitants et en ajoutant celles de la Municipalité. Dix fiches « action » ont été choisies pour élaborer des projets dans le cadre de la commune et chaque Municipal est responsable d'un ou plusieurs projets, qui débiteront en 2025. La Municipalité a décidé de créer une commission qui sera composée, à priori, de 3 membres du Conseil et de 3 personnes de la population et qui siègera 3 à 4 fois par année et sera amenée à proposer des projets réalisables. En premier lieu, la commission sera nommée et un règlement établi. Le projet a également été mis au budget.

M. Michel Gosteli réagit par rapport au tracteur pulling et s'attendait aux diverses réactions à ce sujet. Il trouve que cette manifestation a été organisée par des jeunes qui se sont beaucoup investis en respectant toutes les normes. Concernant la pollution, c'est un sujet dont on peut parler longtemps et qui n'apporte pas, à ce jour, de réponse. Il encourage la Municipalité à se concentrer sur les autorisations et non pas à se focaliser sur les impressions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie l'assemblée pour leur attention et clôt la séance à 20h23. La prochaine séance du Conseil est planifiée au **mercredi 11 décembre 2024 à 19h30** à Neyruz.



Commune de Montanaire
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 15 octobre 2024

Pour le Conseil communal

Le Président

Frédéric Perrin



La Secrétaire

Marjorie Franzini